



Intersyndicale départementale des organisations de retraité.e.s

FSU, CGT, FO, CFE-CGC, Solidaires, FGR-Fp et LSR, ensemble et solidaires

A Monsieur le Préfet du Loiret

Monsieur le Préfet,

Après maintes rencontres avec vos représentants sur la situation difficile faites aux retraités et personnes âgées, nos organisations de retraités CGT, CGT-FO, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP et LSR du Loiret s'adressent à vous solennellement pour vous faire part de leurs plus vives inquiétudes concernant les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19 en particulier sur les personnes âgées et pour exiger que des mesures immédiates soient prises.

Une situation qui nous scandalise :

Pendant plusieurs semaines, les pouvoirs publics ont nié la nécessité des masques de protection comme des tests de dépistage pour enrayer la pandémie. Nous savons aujourd'hui que cette doctrine visait à cacher la très grave pénurie en matériels. Le gouvernement annonce maintenant que le matériel de protection des malades et du personnel va arriver. Pourtant les informations qui nous remontent prouvent que ce n'est toujours pas le cas. Les infirmiers et infirmières, aides-soignants, médecins, personnels auprès des résidents des maisons de retraite en ont cruellement besoin.

- **Comment gérez-vous les priorités ?** Vies humaines ou production de bien matériels qui peuvent tout à fait être différés ? La réquisition pour collecter ces masques ne couvre pas les besoins et ne permet pas d'assurer la protection de l'ensemble de la population, notamment des personnes âgées. Ne serait-il pas temps de rouvrir les entreprises de notre territoire qui en produisaient ?
- **Comment pensez-vous doter toutes les structures de soins et médico-sociales des protections indispensables :** gel hydro alcoolique, gants, masques.... et que des tests en nombre suffisant puissent être réalisés partout notamment dans les structures accueillant des personnes âgées.
- **Quelles mesures comptez-vous prendre pour éviter la promiscuité éventuelle entre personnes malades et personnes âgées vivant sous le même toit ?**
- Dans les EHPAD, les établissements de soins, dans les sociétés de services à la personne qui organisent le maintien à domicile des personnes dépendantes, les familles, les personnels s'inquiètent et la peur les saisit. Alors que le personnel commence à faire défaut, les conditions de vie en EHPAD sont fortement dégradées (solitude des personnes résidentes, rythme des services et soins ralenti). Cet état de fait, déjà vivement dénoncé avant la crise, parce qu'il pouvait conduire à de la maltraitance institutionnelle, est aujourd'hui une réalité aggravée et difficilement soutenable et le pire est sans doute à venir..
- Dans les EHPAD, les représentants du personnel ne sont ni consultés, ni informés des modifications de l'organisation du travail. Des agents de différents hôpitaux saisissent leurs élus et des alertes aux Présidents de CHSCT sont adressées sur la situation de différentes structures.
- **Pouvez-vous nous faire un état des lieux dans le département ?**

Par ailleurs est annoncée l'éventualité de prolonger le confinement des personnes âgées, sous prétexte de les protéger. Cette discrimination inadmissible ne reviendrait-elle pas à faire payer aux anciens salariés les politiques de fermetures de postes, de services, d'hôpitaux qui conduisent notre système de santé à l'incapacité à gérer cette crise majeure ?

Des exigences à la hauteur de l'urgence et de la gravité de la crise :

Le rôle de l'Etat est de garantir la continuité et la qualité du service public de santé en priorité qui, seul, peut protéger toute la population. La qualité d'une politique publique se mesure à l'aune du sort réservé aux plus fragiles. Quelles sont vos actions pour assurer la vie et la santé des personnes les plus âgées, des personnes les plus exposées aux risques épidémiques ?

Nos revendications :

- **Quel dispositif protecteur mettez-vous en œuvre pour limiter les risques de contamination extérieure ? L'accès gratuit au transport par taxi ?**
- **Conformément à la loi du 30 juin 2004**, nous vous demandons de **garantir la mise en œuvre du Plan d'alerte et d'urgence** dans toutes les communes du département, ce qui est de votre responsabilité. Il faut que les besoins de toutes les personnes âgées et personnes en situation de handicap soient bien identifiés, qu'elles aient un **numéro d'urgence** à appeler en cas de besoin et que le **portage de courses, de repas et/ou des médicaments** leur soit bien proposé.

Cette pandémie a révélé au grand jour les conséquences des politiques de santé menées depuis des années au nom de la réduction des déficits publics et des économies budgétaires : des milliers de lits ont été fermés dans les hôpitaux, et les EHPAD connaissent un manque de personnel flagrant que nos organisations n'ont cessé de dénoncer auprès des dirigeants politiques, de vos services, de ceux de l'ARS... Nous avons été aux côtés des personnels des EHPAD pour soutenir leurs revendications, comme nous avons soutenu celles des personnels hospitaliers ces derniers mois car les conditions de vie et de santé des personnes retraitées, des personnes vulnérables ou dans le grand âge en dépendent. Aucune réponse n'a été apportée. Nous en payons le prix. Il faudra en tirer les leçons.

Monsieur le Préfet, vous êtes le représentant de l'Etat dans le département, il est de votre responsabilité de prendre toutes les décisions maintenant pour protéger nos concitoyens, les personnes vulnérables, les professionnels indispensables à la vie collective... Notre démarche doit retenir toute votre attention.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Préfet l'expression de notre considération,

SFR FSU Christiane LE PENNEC fsu45sfr@orange.fr
USR CGT Estelle CALZADA estelle.calzada@gmail.com
USR FO Paul MILLELIRI milleliri.paul@neuf.fr
UNAR CFTC Pierre VILLARD philippe.villard@cftc-centre.fr
UNIR CFE CGC Pierre MONTIGNY pmontign@gmail.com
UNIRS Solidaires udirs@solidairesloiret.org
FGR-FP Thierry BERTHELEMY thierry.berthelemy@wanadoo.fr

Orléans le 16/04/ 2020